



TOURNOI REGIONAL DE L'USCB TENNIS DE TABLE

DU SAMEDI 16 SEPTEMBRE ET DU DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023

REGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 Définition

L'USCB Bois Guillaume Tennis de Table organise le samedi 16 septembre 2023 et le dimanche 17 septembre 2023 son 6^{ème} tournoi régional à Bois Guillaume gymnase François Codet 1794 rue de la Haie sur 12 tables.

Article 2 Conditions de participation

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés « compétition » à un club de Normandie.

Les *poussins* ne sont pas autorisés à participer à la compétition.

Article 3 Epreuves organisées

Le tournoi comporte 10 tableaux :

le samedi 16 septembre 2023 :

tableaux	catégories	pointage	début
A	simple réservé aux classés 5 à 7 (< 800 points)	08 h 00	08h30
B	simple réservé aux classés 5 à 9 (< 1000 points)	11 h 00	11h30
C	simple réservé aux classés 5 à 11 (< 1200 points)	09 h 30	10h00
D	simple réservé aux classés 5 à 13 (< 1400 points)	12 h 30	13h00
E	handicap toutes séries	14 h 00	14h30

le dimanche 17 septembre 2023 :

tableaux	catégories	pointage	début
F	simple réservé aux classés 5 à 12 (< 1300 points)	08 h 00	08h30
G	simple réservé aux classés 5 à 14 (< 1500 points)	09 h 30	10h00
H	simple réservé aux classés 5 à 16 (< 1700 points)	12 h 30	13h00
I	simple réservé aux classés 5 à 19 (< 2000 points)	11 h 00	11h30
J	simple toutes séries	14 h 00	14h30

Attention : les points classement pris en compte sont ceux du début de la 1^{ère} phase de la saison 2023/2024.

Le **tableau handicap E** se joue en 1 manche gagnante de 33 points (handicap : 2 points par écart de classement.

Par exemple un classé 10 rend 10 points à un classé 5). Victoire par 2 points d'écart.

Le handicap maximal est fixé à 20 points sur les 33 requis pour gagner la rencontre.

Article 4 Droits d'inscription

Montant des engagements par tableau :

Tableau E : 6 €

Tableaux A – B – C – D – F – G – H : 7 €

Tableau I : 8 € Tableau J : 9 €

Ces engagements, accompagnés de leurs droits, devront être libellés à l'ordre de USC B Tennis de Table et adressés à la date du vendredi 15 septembre 2023 à 12 h dernier délai à :

Mr François TRE COURT 19 square Colette Yver 76230 Bois-Guillaume tél 06 88 92 41 04

Permanence téléphonique du lundi 11 septembre 2023 au vendredi 15 septembre 2023 12h.

Adresse mail pour s'inscrire : francois.uscbtt@gmail.com

Les inscriptions seront considérées comme étant closes le vendredi 15 septembre à 12h. Passée cette date, toute nouvelle inscription ou changement d'inscription sera soumis à l'accord de la table du juge-arbitre pour être valable.

Article 5 Déroulement de la compétition

Le nombre d'inscrits est limité à 36 joueurs par tableau, à l'exception du **tableau E** qui est limité à seulement 24 joueurs. **Le juge-arbitre, en accord avec les organisateurs, pourra augmenter le nombre de participants par tableau.**

Limitation à **2 tableaux par joueur et par jour**. Toutefois, tout joueur pourra s'inscrire à un 3^{ème} tableau le samedi et le dimanche en cas d'élimination en poule au sein de l'un de ses 2 tableaux de la journée.

Les épreuves sont disputées par catégorie de classement aux heures fixées dans l'annexe et à l'article 3 du présent règlement.

Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final.

Pour les qualifiés, la compétition se poursuit par élimination directe jusqu'à la finale. Les rencontres se déroulent au meilleur des 5 manches.

Le tournoi ne sera pas interrompu mais un service de restauration rapide sera à la disposition des participants.

Chaque joueur aura l'obligation d'être présent dans la salle de la compétition et de s'être fait pointé 20 minutes avant le début de son premier tableau de la journée. Cette obligation est écartée si le joueur a prévenu de son retard le juge-arbitre ou son assistant avant cette heure.

Passé ce délai et s'il n'a pas prévenu la table du juge-arbitre, le joueur sera automatiquement scratché pour ce tableau ainsi que pour ses autres tableaux de la journée.

Un joueur absent le premier jour du tournoi alors qu'il était inscrit à un ou plusieurs tableaux sera automatiquement désinscrit des tableaux auxquels il s'était inscrit lors du second jour de compétition.

Article 6 Mode d'attribution des récompenses

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le nombre de récompensés ou la dotation par tableau voire même de supprimer un tableau si le nombre de joueurs inscrits dans le tableau est inférieur à 16.

Article 7 Tirage au sort

Un tirage au sort aura lieu 15 minutes avant le début de chaque tableau pour le placement dans les poules.

Article 8 Engagements

Aucun engagement ne sera remboursé après le tirage au sort public.

Dans le cas où le joueur n'est pas présent ou ne peut pas jouer, aucun remboursement ne sera effectué au joueur. Le joueur licencié présent le jour du tournoi s'engage à régler à l'USCB Tennis de Table les frais d'engagement dans les différentes épreuves auxquelles il s'est engagé.

Le fait de s'engager implique de chaque participant l'acceptation pure et simple du présent règlement, ainsi que le respect des règles particulières de la salle.

Article 9 Juge-Arbitrage

Le Juge Arbitre de ce tournoi sera Monsieur Adrien POIGNIE (JA3), assisté de Monsieur Jean DESPY (JA2) et de Monsieur François TRE COURT (JA2). Leur mission est de veiller à la stricte application des règlements. Seuls le Juge Arbitre ou ses assistants pourront prendre les décisions sur les horaires qu'ils jugeraient utiles pour la bonne marche de l'épreuve et juger tous les cas litigieux survenant pendant l'épreuve. Leurs décisions seront sans appel.

Afin de faciliter le déroulement du tournoi, le perdant du match devra OBLIGATOIREMENT arbitrer la rencontre suivante. En poule, l'arbitre sera celui des 3 joueurs ou joueuses qui ne joue pas.

Article 10 Dispositions diverses

Les balles plastiques homologuées ITTF seront fournies par les joueurs. Si les deux joueurs ou joueuses ne sont pas d'accord sur le choix de la balle, le juge-arbitre sera le seul décisionnaire ; une balle plastique blanche sera alors prêtée par l'organisateur.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident ou vol qui pourrait survenir à un joueur ou spectateur au cours du tournoi.

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout participant ne respectant pas son adversaire, l'arbitre et le matériel.

Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi aura accès à la fiche de demande d'autorisation de son image permettant ou non aux organisateurs de diffuser des photos ou des vidéos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse, médias divers, ...).

Article 11 Homologation

Cette épreuve est homologuée par la Ligue de Normandie sous le N° 1640/2022-R